

**Province de Québec  
Municipalité de Hope Town  
MRC de Bonaventure**

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 7 janvier 2026 à 19 h.

**Sont présents :**

Siège n° 1 : Joanne Ross  
Siège n° 2 : Lida Francoeur  
Siège n° 3 : Guy Dubois  
Siège n° 4 : Tracy Major  
Siège n° 5 : Cynthia Lachance  
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

***Tous conseillers et tous présents, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.***

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière.

01-2026

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

02 -2026

**LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS : 3 DÉCEMBRE 2025, 15 DÉCEMBRE 2025 ET 18 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les minutes du 3 décembre 2025, du 15 décembre 2025 et du 18 décembre 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

03-2026

**COMPTES**

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes au montant de 47 354,61 \$ pour le mois de décembre 2025 soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer. Je soussignée, Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

---

Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière

Adoptée

04-2026

**DON**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town fasse un don au montant 65,00 \$ à la « *Fabrique de la paroisse de Saint-Godefroi* » pour le feuillet paroissial de l'année 2026.

Adoptée

05-2026

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET DE LA MAIRESSE**

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le salaire de la mairesse soit fixé à 9 474,60 \$ et que celui des conseillers soit fixé à 3 158,16 \$.

Que l'allocation de dépenses de la mairesse soit fixée à 4 773,36 \$ et que celle des conseillers soit fixée à 1 580,28 \$, ce qui signifie une augmentation de 2,2 %.

Adoptée

06-2026

**RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le salaire horaire des employés soit augmenté de 2,2 %.

Adoptée

07-2026

**TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia)  
(Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement.

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Hope Town, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Hope Town, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2026 par une contribution financière de 2 285 \$.

Adoptée

08-2026

**PAERL (PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL)**

**Attestation de travaux**

CONSIDÉRANT que le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 69 858,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Hope Town vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'attester le bilan présenté par la greffière-trésorière au montant de 69 858,00 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2025 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

09-2026

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Elizabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité autorise la directrice générale à payer ces comptes à l'avance selon la date d'échéance des factures :

- |                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| - Télus               | - Hydro-Québec            |
| - Les salaires        | - Les retenues salariales |
| - Garage Éric Grenier | - Frais juridiques        |
| - Petite caisse       | - Garage Jeffery Robinson |

Adoptée

010-2026

**CESSION DU « RECYCLE-PLUS » ET DE SON CONTENU À L'ORGANISME UNITED CHURCH WOMAN**

ATTENDU QU'il y a lieu de formaliser le transfert de propriété et de responsabilité du bâtiment (ou de l'usage exclusif, selon le cas) ainsi que de l'intégralité des biens meubles s'y trouvant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **DE CÉDER** à titre gratuit, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**, le « Recycle-Plus » à l'organisme United Church Woman;
2. **D'INCLURE** dans cette cession l'intégralité du contenu se trouvant à l'intérieur du bâtiment à cette date, incluant sans s'y limiter, les stocks de marchandise, le mobilier et les équipements;
3. **D'ÉTABLIR** que l'organisme United Church Woman devient, à partir de la date de prise d'effet, responsable de la gestion, de l'entretien et des frais d'exploitation afférents à ces biens;
4. **D'AUTORISER** la mairesse ou la directrice générale à signer tout document ou contrat nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

011-2026

**LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 19 h 40.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

\_\_\_\_\_  
Linda MacWhirter  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sonia Aspirot  
DG – Greffière-trésorière